

Section  
des Bâtimens civils  
et  
Monumens publics.

Académie de France  
à Rome.

Entretien. Exercice 1856

Monsieur le Directeur, J'ai l'honneur de vous informer que, par décision de son Excellence le Ministre d'Etat en date du 15 Février courant, les Bâtimens de l'Académie de France à Rome sont compris pour une somme de 17,900<sup>f</sup> dans la répartition du crédit alloué pour l'Entretien des Bâtimens civils et Edifices publics, pendant l'exercice 1856.

Cette somme est affectée aux travaux suivants:

Entretien ordinaire	7,000 <sup>f</sup>
Restauration du Compietto et des facades de la terrasse sur les jardins, renouvellement du pavé	8,900 <sup>f</sup>
Renforcement du mur d'enceinte de Pincio	2,000 <sup>f</sup>
Total 17,900 <sup>f</sup>	

En notifiant cette décision à l'Architecte, j'ai insisté à donner à chaque somme la destination qui lui appartient et à restor exactement dans les limites du crédit qui lui est alloué, aucune dépense nouvelle ne pouvant être faite sans l'autorisation de Monsieur le Ministre.

M Schmetz, Directeur de l'Académie de France à Rome

J'ai également recommandé à M<sup>r</sup>  
Poletti de prendre les mesures nécessaires pour  
entreprendre les travaux de manière à permettre  
la rédaction des pièces comptables, avant la fin  
de l'exercice. Je vous prie de veiller, en ce qui  
vous concerne, à l'exécution de ces instructions.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'assurance  
de ma considération la plus distinguée.

Le Secrétaire général.

Alphonse